

# **INFO CREATION REPRISE**

## **LES FORMES JURIDIQUES**

### **D'EXPLOITATION**

Edition janvier 2012

	AUTO ENTREPRENEUR	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	EIRL
<b>Conséquences juridiques</b> - Nombre d'associés / représentant légal - Capital minimum - Responsabilité	<p><b>Une seule personne</b> : l'auto-entrepreneur.</p> <p>La notion de capital n'existe pas.</p> <p><b>Responsabilité illimitée</b> sur les biens personnels.  <b>Protection de patrimoine</b> : déclaration d'insaisissabilité du patrimoine foncier, bâti ou non bâti, non affecté à l'exercice professionnel devant notaire.</p>	<p><b>Une seule personne</b> : l'entrepreneur.</p> <p>La notion de capital n'existe pas.</p> <p><b>Responsabilité illimitée</b> sur les biens personnels.  <b>Protection de patrimoine</b> : déclaration d'insaisissabilité du patrimoine foncier, bâti ou non bâti, non affecté à l'exercice professionnel devant notaire.</p>	<p><b>Une seule personne</b> : l'entrepreneur.</p> <p>La notion de capital n'existe pas.</p> <p><b>Responsabilité limitée</b> au patrimoine d'affectation, sauf exceptions.            Le patrimoine affecté est opposable de plein droit aux créanciers dont les droits sont nés après son dépôt.            Possibilité de <b>déclaration d'insaisissabilité</b>.</p>
<b>Impôts</b> - Mode d'imposition - Régime fiscal	<p>Impôt sur le revenu ou sur option prélèvement libératoire à l'IR sous conditions</p> <p>Régime fiscal de la micro entreprise</p>	<p>Impôt sur le revenu ou sur option prélèvement libératoire à l'IR sous conditions</p> <p>Régime fiscal de la micro entreprise, réel simplifié ou réel normal.</p>	<p>Impôt sur le revenu ou sur option prélèvement libératoire à l'IR sous conditions ou sur option impôt sur les sociétés.</p> <p>Régime fiscal de la micro entreprise (selon mode d'imposition), réel simplifié ou réel normal.</p>
<b>Cotisations sociales</b> - Régime d'affiliation - Assiette des cotisations	<p>Régime des Travailleurs non salariés (TNS) – Micro social obligatoire.</p> <p>Chiffre d'affaires</p>	<p>Régime des Travailleurs non salariés (TNS) - Micro social sur option.</p> <p>Bénéfice net avant impôts.</p> <p><b>Si option pour le prélèvement libératoire</b> : chiffre d'affaires</p>	<p>Régime des Travailleurs non salariés (TNS) - Micro social sur option sous conditions.</p> <p><b>EIRL passible de l'impôt sur le revenu</b> : bénéfice net avant impôts.</p> <p><b>EIRL ayant opté pour le prélèvement libératoire</b> : chiffre d'affaires</p> <p><b>EiRL ayant opté pour l'impôt sur les sociétés</b> : rémunération perçue par le chef d'entreprise + une fraction du bénéfice distribué si ce dernier excède un montant défini par les textes.</p>

	EURL	SARL	SASU
<b>Conséquences juridiques</b> - Nombre d'associés / représentant légal - Capital minimum - Responsabilité	<p><b>Un associé unique</b> et un gérant qui pourra être l'associé lui-même ou une personne extérieure à la société.</p> <p><b>Capital librement fixé par les statuts</b> (apports en numéraire ou en nature).</p> <p><b>Responsabilité limitée</b> à l'apport au capital social, sauf faute de gestion du gérant ou garantie personnelle.</p>	<p><b>Deux associés minimum</b> et un ou plusieurs gérants choisis parmi les associés ou des personnes extérieures à la SARL.</p> <p><b>Capital librement fixé par les statuts</b> (apports en numéraire ou en nature).</p> <p><b>Responsabilité limitée</b> à l'apport au capital social, sauf faute de gestion du gérant ou garantie personnelle.</p>	<p><b>Un associé unique</b> et un président qui pourra être l'associé lui-même ou une personne extérieure à la société.</p> <p><b>Capital librement fixé par les statuts</b> (apports en numéraire ou en nature).</p> <p><b>Responsabilité limitée</b> à l'apport au capital social, sauf faute de gestion du dirigeant ou garantie personnelle.</p>
<b>Impôts</b> - Mode d'imposition - Régime fiscal	<p>Impôt sur le revenu ou sur option impôt sur les sociétés.</p> <p>Régime fiscal du réel simplifié ou réel normal.</p>	<p>Impôt sur les sociétés ou sur option impôt sur le revenu.</p> <p>Régime fiscal du réel simplifié ou du réel normal.</p>	<p>Impôt sur les sociétés ou sur option impôt sur le revenu.</p> <p>Régime fiscal du réel simplifié ou réel normal.</p>
<b>Cotisations sociales</b> - Régime d'affiliation - Assiette des cotisations	<p><b>Associé unique gérant ou non</b> : régime des Travailleurs non salariés (TNS).  <b>Gérant non associé</b> : régime général.</p> <p><b>EURL passible de l'impôt sur le revenu</b>            - associé unique gérant ou non : bénéfice net avant impôts.            - gérant non associé : rémunération.</p> <p><b>EURL ayant opté pour l'impôt sur les sociétés</b> :            - associé unique gérant : rémunération en tant que gérant, à l'exclusion des dividendes.            - associé unique non gérant : cotisation minimale (TNS).            - gérant non associé : rémunération.</p>	<p><b>Gérant majoritaire rémunéré ou non</b> : régime des TNS.  <b>Gérant égalitaire ou minoritaire rémunéré</b> : régime général.  <b>Gérant égalitaire ou minoritaire non rémunéré</b> : aucune affiliation.</p> <p><b>SARL passible de l'impôt sur les sociétés</b>            - gérant majoritaire égalitaire ou minoritaire rémunéré : rémunération.            - gérant majoritaire non rémunéré : cotisation minimale TNS (sauf exception).</p> <p><b>SARL ayant opté pour l'impôt sur le revenu</b> :            - gérant majoritaire : bénéfice correspondant à sa participation dans le capital de la société.            - gérant minoritaire ou égalitaire rémunéré : rémunération à l'exclusion des bénéfices.            - gérant égalitaire ou minoritaire non rémunéré : aucune cotisation sociale.</p>	<p><b>Président rémunéré</b> : régime général.  <b>Président non rémunéré</b> : aucune affiliation.</p> <p>Rémunération.</p>

	SAS	SNC	Société de fait
<b>Conséquences juridiques</b> - Nombre d'associés / représentant légal  - Capital minimum  - Responsabilité	<p><b>Deux associés minimum</b> et un président choisi parmi les associés ou une personne extérieure à la SAS.</p> <p><b>Capital librement fixé par les statuts</b> (apports en numéraire ou en nature).</p> <p><b>Responsabilité limitée</b> à l'apport au capital social, sauf faute de gestion du dirigeant ou garantie personnelle.</p>	<p><b>Deux associés minimum</b> et un ou plusieurs gérants choisis parmi les associés ou des personnes extérieures à la SNC.</p> <p>Pas de capital minimum.</p> <p><b>Responsabilité solidaire et illimitée</b> sur les biens personnels.</p>	<p><b>Deux entrepreneurs individuels au minimum</b> exerçant en commun une activité économique lucrative.</p> <p>Pas de capital minimum.</p> <p><b>Responsabilité solidaire et illimitée</b> sur les biens personnels.</p>
<b>Impôts</b> - Mode d'imposition  - Régime fiscal	<p>Impôt sur les sociétés ou sur option impôt sur le revenu.</p> <p>Régime fiscal du réel simplifié ou réel normal.</p>	<p>Impôt sur le revenu ou sur option impôt sur les sociétés.</p> <p>Régime fiscal du réel simplifié ou réel normal.</p>	<p>Impôt sur le revenu.</p> <p>Régime fiscal du réel simplifié ou réel normal.</p>
<b>Cotisations sociales</b> - Régime d'affiliation  - Assiette des cotisations	<p><b>Président rémunéré</b> : régime général.  <b>Président non rémunéré</b> : aucune affiliation.</p> <p>Rémunération.</p>	<p><b>Associé gérant ou non</b> : régime des Travailleurs non salariés (TNS).  <b>Gérant non associé</b> : régime général.</p> <p><b>SNC passible de l'impôt sur le revenu</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- associé gérant ou non : bénéfice net avant impôts.</li> <li>- gérant non associé : rémunération.</li> </ul> <p><b>SNC ayant opté pour l'impôt sur les sociétés</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- associé gérant : rémunération en tant que gérant, à l'exclusion des dividendes.</li> <li>- associé non gérant : cotisation minimale (TNS).</li> <li>- gérant non associé : rémunération.</li> </ul>	<p>Régime des Travailleurs non salariés (TNS).</p> <p>Bénéfice net avant impôts.</p>

Ce document est diffusé sous toutes réserves de modifications pouvant intervenir ultérieurement. La responsabilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var ne saurait en aucun cas être recherchée sur le contenu de ce document.